

# Saône-et-Loire Actualités

## LE CREUSOT

### Frédéric Mattéi a pris la direction d'Industeel

Lundi 1<sup>er</sup> octobre, Frédéric Mattéi a pris la direction d'Industeel Creusot (environ 1 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 300 millions d'euros), groupe ArcelorMittal. Il succède à Paul Morgen qui a quitté ses fonctions le 16 mars 2007 après sept ans passés à la tête de l'entreprise spécialisée dans la fabrication d'acier spécial, et à Didier Cheval, directeur général Europe, qui a assumé la gestion des ateliers du Creusot par intérim.

## CARTE JUDICIAIRE

### Arnaud Montebourg défend le tribunal de Louhans

Arnaud Montebourg, député de la Bresse et du Val de Saône, vient d'écrire à la Garde des Sceaux Rachida Dati, pour lui affirmer sa « détermination ainsi que la fermeté avec laquelle j'ai l'intention, entouré des élus de toutes sensibilités politiques, à défendre le tribunal d'instance de Louhans (...) Je propose, s'agissant de cette petite juridiction efficace, de qualité, rendant des décisions rapidement, une augmentation du ressort géographique, par l'adjonction de cantons nouveaux et de communes nouvelles, en rapport avec l'organisation du territoire de la Bresse ». Arnaud Montebourg considère que « ce serait une grave faute politique que de fermer des juridictions qui marchent, pour obliger les justiciables à faire usage des juridictions déjà submergées et dont les perspectives budgétaires ne permettent d'envisager aucune amélioration ».

## URBANISME

### Conseil architectural aux particuliers

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Saône-et-Loire assure une mission de conseil auprès des particuliers lors de consultations gratuites ayant lieu une fois par mois au siège du CAUE à Montceau-les-Mines et dans les locaux de cinq villes du département: Autun, Chalons-sur-Saône, Mâcon, Paray-le-Monial, Louhans.

Un architecte-conseil ou un paysagiste conseil, vous accueille afin de répondre à vos questions. Il vous orientera dans les démarches à suivre. Il vous accompagnera dans l'élaboration de votre programme. Pour prendre rendez-vous: consulter les horaires de permanence disponibles en téléphonant au CAUE (0385690525) puis confirmer par écrit le rendez-vous au CAUE de Saône-et-Loire - BP 225 - 71308 Montceau-les-Mines Cedex soit par fax: 0385690530, soit par mail: caue71@wanadoo.fr

**Achetons GRUMES**

Sur pied ou abattues par 10 m<sup>3</sup> et plus

Chêne - Merisier - Tilleul  
Tél. 06.73.67.09.19.

## MISSION PARLEMENTAIRE « ANCIAUX 2 » SUR LE LOGEMENT ÉTUDIANT

# Évaluation, projets et montée au créneau pour gonfler le budget

Le logement étudiant, enjeu majeur pour une seconde réflexion nationale autour de J.-P. Anciaux. Une collaboration qui enchante les organisations syndicales étudiantes, notamment l'UNEF.

Il avait déjà planché sur le dossier du logement étudiant en 2003. Il y retourne en 2007 avec, en préambule le volet évaluation. Plus étonnant en revanche, Jean-Paul Anciaux, député UMP de Saône-et-Loire, a été proposé par l'UNEF, l'une des organisations étudiantes majeures au plan national pour mener cette nouvelle mission. Bruno Julliard, son président, qui n'a pas, loin s'en faut, des affinités avec l'UMP, affirme même « l'avoir demandé, parce que ce premier rapport, nous l'avons défendu quasiment sans réserve ».

Au cours de ce lancement officiel de la mission « Anciaux 2 », l'ensemble des organisations présentes ont fait le même constat : le travail réalisé en 2003-2004 a été le fruit d'un excellent travail de concertation mais... les préconisations n'ont pas été toujours suivies d'effets, même si des résultats sont à noter. Cette nouvelle mission parlementaire réalisée en concertation avec deux ministères (ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le ministère du Logement et de la Ville) et

à la demande du Premier ministre, aura donc, dans un premier temps, à faire l'évaluation. Un travail déjà engagé, Jean-Paul Anciaux notant que sur les 27 points relevés dans ce premier rapport, 12 ont connu une application, 11 ont eu des destins plus ou moins positifs et 4 n'ont pas abouti.

Évaluer les freins à ces premières préconisations, apporter de nouvelles solutions et faire en sorte, ensuite, d'obtenir les moyens budgétaires de faire que ce rapport n'ait pas comme seul utilité de s'empiler sur un placard, voilà le carnet de route que s'est fixé Jean-Paul Anciaux.

« Nous sommes satisfaits de retrouver le même député pour assurer le suivi de ce premier rapport explique le président de l'Union nationale interuniversitaire (UNI). Certaines choses ont bougé. Il y a eu de vrais efforts mais qui ont aussi montré leurs limites. Il y a des pistes à creuser, notamment mettre en synergie d'autres acteurs : des bailleurs privés, les HLM... On peut imaginer aussi modifier la loi SRU pour impliquer davantage les municipalités. Beaucoup y sont favorables. »



Pour ce lancement de la mission « Anciaux 2 » les syndicats et organisations étudiantes (de gauche à droite : FAGE, UNEF, PDE, Confédération étudiante et UNI) étaient réunis à l'Assemblée nationale autour de Jean-Paul Anciaux

« Des choses ont avancé c'est très net, note Bruno Julliard, président de l'UNEF, je n'ai aucun doute sur la qualité du rapport qui sera rendu. Mais le nœud du problème reste le logement social étudiant géré par les Crous ». Mais le budget 2008 fait « couac » dans cet environnement fait de détermination et d'espoir. « 5,7 millions pour 2008 ce sera nettement insuffisant.

On vous alerte et vous pouvez compter sur notre détermination ».

La Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), rappelle, elle, que les situations sont différentes en fonction des régions et, notait le député, en fonction de l'investissement des régions et des collectivités locales. L'occasion de donner un bon point à Strasbourg, ou à Nantes en

terme de dynamique d'ensemble.

Ce constat est partagé par tous. Reste l'évaluation et la mise en œuvre de nouvelles propositions. Pour comprendre les « ratés », Jean-Paul Anciaux prévoit « quelques suées dans les ministères ». Et concernant le budget, le député promet de monter au créneau pour que l'enveloppe corresponde aux besoins.

## Les pistes à suivre

S'il paraît évident que la montée en puissance des constructions et des réhabilitations de logements sociaux étudiants gérés par les Crous reste une priorité, Jean-Paul Anciaux rappelle que les contraintes foncières, notamment à Paris intramuros, ne seront pas réglées en quelques années. « Il faudra étudier les pistes sur les bâtiments et les terrains propriétés de l'État ou des collectivités, mais on doit aussi réfléchir activement à des solutions alternatives ».

La co-location concerne aujourd'hui 6 % des étudiants. Une option qui pourrait être renforcée si le parcours était balisé par les Crous et les aides facilitées pour cette nouvelle forme de location. Cette seconde mission devrait également établir une carte des priorités. Car si Paris est un nœud évident, les situations région par région sont très contrastées. Les préconisations de ce plan « Anciaux 2 » devraient aussi établir des « urgences » territoriales. Le rythme va maintenant s'accroître car le rapport du député est attendu sur les bureaux ministériels pour le début du mois de décembre.

## Les résultats du plan « Anciaux 1 »

Quelques exemples parmi les 27 préconisations qui ont abouti ou stagné depuis la remise de ce premier rapport parlementaire au début de l'année 2004 : Ce qui a marché : Il n'est plus tenu compte du revenu des jobs étudiants, dans la limite d'un demi-Smic annuel, pour le calcul de la bourse. Un relèvement des plafonds de ressources a été opéré en 2004 puis en 2006 afin d'élargir la base du public éligible aux différentes aides sociales. Le Locapass est

accessible aux étudiants salariés et aux étudiants boursiers français. Ce qui reste encore insuffisamment suivi d'effets : la contractualisation avec les collectivités pour participation à la politique du logement étudiant progresse difficilement et peu d'engagements financiers sont pris. De nombreuses collectivités ont réussi à intégrer dans le renouvellement de leur plan local d'habitat un volet logement étudiant, surtout lorsque le Crous est associé à la réflexion.

Ce qui n'a pas marché : la loi permettant la prise de compétence par les communautés d'agglomération sur le logement étudiant a été votée. Cependant, aucune n'est allée au terme de la démarche. La raison invoquée étant le coût élevé de remise en état du patrimoine. Le dispositif De Robien n'a pas été utilisé à l'exception des Antilles. La complexité des montages et les difficultés de gestion due à la multitude d'interlocuteurs ont été rédhibitoires.

## Comment se logent les étudiants du département ?

Avec près d'un millier d'étudiants, la ville du Creusot doit assurément offrir un nombre de logements conséquents pour répondre aux besoins. Bien évidemment, c'est le CROUS (Comité régional des œuvres universitaires régionales) qui gère cet aspect des choses. Au Creusot, l'offre prend deux formes : les chambres et les appartements. Aujourd'hui, les chambres de la résidence des Acacias ne sont pas toutes accessibles mais 125 d'entre elles sont d'ores et déjà occupées. On attend la livraison des 75 restantes d'ici à trois mois. Pour les appartements, les 78 de la résidence Jean-Moulin, les 43 de Puebla et les 49 de la résidence des Acacias ont tous trouvé preneurs. Au total, 295 étudiants sont logés par ce biais. Pour le reste, le partage se fait entre celles et ceux qui habitent sur place, font la route

ou louent un logement chez un particulier, seul ou à plusieurs.

L'agglomération chalonnaise compte environ 1 400 étudiants inscrits sur une vingtaine de sites. Des résidences étudiantes gérées par les bailleurs sociaux et situées dans le quartier Saint-Cosme, proposent 134 studios. Une cinquantaine d'autres étudiants sont également logés dans des chambres individuelles mais sans salle de bain privée, au foyer des jeunes travailleurs situé avenue Pierre-Nugues. Quelques dizaines d'étudiants sont aussi logés dans les internats de certains lycées, et les 1 100 à 1 200 restants doivent faire appel à l'offre locative privée, ou loger dans leur famille.

L'enseignement supérieur à Mâcon a beaucoup évolué ces der-

nières années. Si les classes de BTS des lycées ont toujours existé et forment le nombre important du total des 1 437 étudiants, il faut compter parmi ceux-ci 319 étudiants inscrits en enseignement supérieur privé dont Supinfo et Univeria, formant pour cette dernière école des ingénieurs

informaticiens. Dans le public, des enseignements de troisième cycle sont proposés avec les universités de Dijon et de Lyon. Les étudiants se logent essentiellement dans le privé, de nombreuses chambres meublées ou studios sont en effet disponibles en ville. La co-location est égale-

ment développée. Pour le loyer, les aides de la CAF (0820.25.71.10, ou www.caf.fr) varient de 38 à 50 % du prix total (charges comprises), et des aides au dépôt de garantie sont accessibles via des prêts à 0 %, auprès du Ciligère (03 85 42 18 88) ou du Conseil régional (03 80 44 33 00)

## Dijon : 4 100 chambres universitaires

Pour se loger à Dijon en tant qu'étudiant, le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) est incontournable. Le centre loge annuellement 4 100 étudiants en chambres individuelles (dont une dizaine aux normes pour les personnes handicapées), en résidence ou en appartements meublés et également chez des particuliers. Les détenteurs d'une bourse bénéficient d'un traitement prioritaire pour les résidences universitaires gérées par le CROUS, qui sont au nombre de huit à Dijon. En dehors du réseau du CROUS, l'Adele (spécialiste depuis 1991 du logement étudiant en France) répertorie sur son site les sept résidences étudiantes où des logements sont disponibles. À titre d'exemple, pour un T1, à Dijon, d'une surface d'environ 19 m<sup>2</sup>, il faut compter un loyer de 425 € (TTC et charges comprises) avec 425 € de frais de dossier et 500 € de dépôt de garantie. CROUS de Dijon : www.crous-dijon.crous.fr ; ou dans les locaux du CROUS : 3, rue Dr Maret, 21012 Dijon Cedex (03 80 40 40 23). Site Adele : www.adele.org et www.mapiaule.com

## Question d'actualité

Depuis hier, un message sanitaire à destination des femmes enceintes doit être apposé sur toutes les bouteilles d'alcool. Il peut prendre la forme d'un pictogramme illustrant le zéro alcool pendant la grossesse ou d'une phrase d'information : « La consommation de boissons alcoolisées pendant la grossesse, même en faible quantité, peut avoir des conséquences graves sur la santé de l'enfant ». Les produits non conformes peuvent être commercialisés jusqu'à écoulement des stocks, à condition d'avoir été mis sur le marché ou étiquetés avant le 3 octobre.

L'alcoolisation fœtale est la première cause non génétique de handicap mental chez l'enfant. Il est recommandé aux femmes enceintes de s'abstenir de toute consommation d'alcool dès le début de leur grossesse et pendant toute sa durée.

### Pensez-vous que les messages de prévention sur les paquets de tabac et les bouteilles d'alcool sont efficaces ?

**Erdal Kaplan, 42 ans, Mâcon,**  
« Je ne pense pas que ça aide »



Sincèrement, je ne pense pas que ça aide à arrêter la consommation. J'ai des amis qui fument : ils regardent ce qui est marqué... et ils continuent à fumer. Ça peut, peut-être, faire réfléchir ceux qui commencent à fumer ou à boire un peu plus, surtout chez les jeunes. Au moins ils ont l'information, ils connaissent les risques. Pour moi, il n'y a pas de solution miracle, à part le sport qu'il faut promouvoir car on y apprend de belles choses. Et pendant qu'on court, on n'a pas le temps de fumer !

Non, pas du tout. Au départ, ces messages sur les paquets m'ont un peu dérangé. En mettant mon paquet de tabac dans un étui, je ne vois plus ces inscriptions et, en plus, ces étuis sont magnifiques et esthétiques. Seule la volonté de chacun permet d'arrêter de fumer ou de boire. Je ne vois pas d'autre solution efficace. Les frontaliers achètent à l'étranger et les augmentations ne servent à rien à part remplir les caisses de l'état et d'alimenter le trafic.

**Jacqueline Billier, infirmière, Autun**  
« Une question de volonté »



**Daniel Viggiano, 41 ans, éducateur, Le Creusot**  
« Un rappel à l'ordre nécessaire »



Dans un premier temps, c'est un rappel à l'ordre de direction de notre santé. De toute évidence, l'accoutumance au tabac est très forte, et il est donc difficile de s'en séparer. Il serait peut-être nécessaire de faire comme les Anglo-saxons, à savoir des publicités percutantes et impressionnantes afin de bousculer les consciences de chacun. Pour l'alcool, il serait important d'intégrer de la pédagogie vis-à-vis de la dépendance, mais également de prendre en compte les règles de consommation, par rapport au poids par exemple. Des annotations fortes sous les bouteilles d'alcool, comme pour le tabac, devraient mentionner les dosages nocifs.

## RÉFORME DES RÉGIMES SPÉCIAUX

### Les retraités mineurs ne seront pas concernés

Le ministre du Travail, Xavier Bertrand, a présenté mercredi aux députés son projet de réforme des régimes spéciaux des retraites lors d'un débat sans vote ; cette réforme qui passera par décret et négociations dans les entreprises sera prête avant la fin de l'année. Dans ce contexte, Didier Mathus, accompagné de parlementaires de différentes régions minières, a rencontré le ministre pour lui faire part du régime minier (concernant sur Montceau quelque 5 000 ayants-droit).

Parmi les arguments évoqués, M. Mathus mettait en avant deux points : il s'agit d'un régime spécifique qui est naturellement en voie d'extinction ; par ailleurs eu égard aux sacrifices de la corporation, celle-ci est en droit d'attendre une reconnaissance de la Nation. Un argumentaire qui a été entendu : M. Bertrand a en effet confirmé au député de Saône-et-Loire que le régime minier des retraites (tout comme d'ailleurs celui des marins) serait retiré de la discussion et donc écarté de toute réforme.

le Grenelle Environnement

« Aux Français de s'emparer du débat »

Exprimez-vous et participez à la consultation

Forum Internet et programme des réunions locales sur : www.legrenelle-environnement.fr